

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 209-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.554

Déposée le: 07.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Sauvain (Moutier, PSA)
Hirschi (Moutier, PSA)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.11.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Quel jeu de dupes la direction de la santé publique mène-t-elle ?

Des rumeurs font état d'une nouvelle pour le moins surprenante : le canton de Berne chercherait à vendre le site de l'hôpital de Moutier, appartenant à HJB SA.

La surprise est de taille, puisque les derniers chiffres publiés au sujet de HJB font état d'un bénéfice, à l'inverse des résultats de nombreux autres établissements. Qui plus est, la particularité de cette institution de soin résidait justement dans le fait qu'elle exerçait ses activités sur deux sites. Les investissements récents sur les deux sites attestent, si besoin était, de la bonne santé financière de cet hôpital. Alors qu'une des raisons du succès de HJB résidait dans cette savante répartition des forces entre les deux sites qui permettait de les renforcer mutuellement, ce changement de stratégie à 180 degrés est pour le moins surprenant.

Il est vrai que depuis peu, la majorité des votants de Moutier a décidé de rejoindre la République et Canton du Jura, au grand dam du directeur de la santé, M. le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg. Sa déception compréhensible doit-elle influencer des décisions aussi importantes que celles-là ?

Surprenant également l'absence de réaction de la part du conseiller d'Etat face aux interrogations de la presse. Cette non-communication ne peut qu'entretenir un climat délétère et donne

libre cours à toutes les interprétations. Or, il existe tout de même un personnel nombreux pour qui ces questions sont essentielles ! Ne faudrait-il pas tout entreprendre pour rassurer ces employés fidèles au service de notre population ? Les soussignés craignent que le canton de Berne se montre « mauvais perdant » et refuse d'aborder ouvertement les questions qui fâchent avec ses homologues jurassiens.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le gouvernement a-t-il été informé de cette nouvelle stratégie ?
2. Quelle est son appréciation de la situation ?
3. Une séparation de l'entité de Moutier ne risque-t-elle pas, à terme, d'affaiblir la position du site de St-Imier ?
4. Est-ce que la République et Canton du Jura ou le conseil d'administration de l'hôpital du Jura bernois ont été informés des intentions du canton de Berne ?
5. Le gouvernement bernois est-il disposé à être un partenaire de négociation ouvert aux nouvelles solutions, ou veut-il rendre cette transition la plus compliquée possible, au détriment des citoyens de la partie francophone ?

Motivation de l'urgence : la population du Jura bernois est en droit de connaître les éventuelles intentions du gouvernement bernois à propos des modifications qu'engendre la votation de Moutier.